

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 49 (1992)
Heft: 1

Rubrik: Échos de l'EFSM

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Section des installations sportives de l'EFSM: le point!

Theo Fleischmann, chef de la section
Traduction: Yves Jeannotat

Depuis le mois de mars 1989, la section des installations sportives de l'Ecole fédérale de sport de Maçolin a été privée d'un poste de travail. Malgré ce handicap, elle est venue à bout, jusqu'à présent, de toutes ses tâches courantes et de celles qui, inévitablement, s'y sont peu à peu ajoutées. L'équilibre ne devrait pas être rétabli à court terme. D'autre part, il est difficile d'apprécier les dimensions que va prendre le développement du Comité européen de normalisation - CEN. Enfin, de nouveaux travaux sont également prévus en faveur des installations de l'EFSM et du CST.

Pour faire face à cette situation difficile, la section se voit dans l'obligation de renoncer à quelques-uns de ses services. Il en résulte les dispositions suivantes:

- Suppression de la parution périodique du document «Information et documentation».
- Mise en veilleuse, en 1992, de la constitution d'une nouvelle documentation.
- Réduction de l'assistance aux fédérations sportives, notamment en ce qui concerne la production de documents écrits.
- Maintien du service «conseil» dans tous les secteurs, mais avec déplacements sur place réduits aux cas extrêmes.
- Limitation de la participation de la section au domaine technique, lors de la reconnaissance des complexes de sport des écoles professionnelles (la partie administrative devra être assurée par le secrétariat du service «sport dans les écoles professionnelles»).
- La section renonce dorénavant aux expertises en cas de dommages ou avaries à des installations de sport.
- La section des installations sportives renonce à faire partie du jury lors de concours d'architecture.

- La participation à des commissions de planification et de construction d'installations diverses sera dès lors limitée à celles concernant l'EFSM et le Centre de Tenero (CST).
- La section ne répondra plus au téléphone que le matin; l'après-midi, un répondeur automatique renseignera sur les heures d'ouverture.



Une information tout de même: la piste d'athlétisme en salle sera ouverte du 31 janvier au 23 février 1992.

La CFS et les jeunes

Hansruedi Löffel, secrétaire de la CFS
Traduction: Yves Jeannotat

La tradition veut que la CFS tienne sa séance de décembre dans la Ville fédérale. Cette année, pour marquer le 800e anniversaire du canton, les autorités bernoises ont tenu à organiser une petite réception. En outre, la Commission avait à prendre officiellement congé de deux de ses membres: MM. Paul Wyss et Bernard Comby. Le premier représentait, depuis 7 ans, le groupement parlementaire «sport», fonction qui lui a permis en maintes occasions de participer activement non seulement à la conception, mais également à l'élaboration de nombreux projets sportifs à caractère politique. Quant au second, conseiller d'Etat valaisan, il représentait, au sein de la CFS, la Conférence des directeurs de l'instruction publique. Ayant été tout récemment nommé au Conseil national, il a remis son mandat à

la disposition du canton. Avec lui, c'est un homme profondément engagé dans tous les domaines de la formation qui s'en va.

Notons que c'est Maximilian Reimann, nouveau président du groupement parlementaire «sport», qui remplace, dès le 1er janvier 1992, Paul Wyss à la CFS.

Comme elle l'avait fait au cours de sa séance printanière déjà, la CFS s'est à nouveau penchée sur la conception du 6e volume des manuels d'enseignement du sport à l'école. Le groupe de travail responsable prévoit finalement la parution, à côté du livre du maître, d'un *cahier de sport* pour l'élève, et cela au niveau des écoles secondaires et professionnelles. Ce petit «manuel» se propose, par une série de conseils bien adaptés, de motiver les jeunes de 15 à 18 ans à faire du sport. Il est évident que les aspects touchant à la santé et à l'organisation des loisirs y sont également abordés. Prise à l'unanimité, la décision dont il est question ici ouvre une voie nouvelle

appelée à faire date dans l'histoire de l'éducation physique en Suisse.

Les motions parlementaires, présentées au mois d'octobre 1990 et demandant l'abaissement de l'âge Jeunesse + Sport ont été transformées, on le sait, en postulats. L'EFSM a été consultée à ce sujet. De nombreux milieux spécialisés dans la question se sont en outre penchés sur les répercussions financières éventuellement entraînées par cette modification. Il appartenait à la CFS de se prononcer en dernière instance. Persuadée du sérieux des analyses qui lui ont été présentées, elle ne peut qu'approuver la marche à suivre proposée.

Ceux qui pensent que l'on avance à contre-courant se trompent (M. Held). La CFS, au contraire, fait son possible pour remplacer au plus tôt ce qui était bon par quelque chose de meilleur encore. Une séance prévue en automne 1992 mettra le projet d'élaboration d'un *modèle de promotion du sport par la Confédération* au centre de ses réflexions. ■